



MC.DEL/49/07  
30 November 2007

Original: FRENCH

**Monsieur le Président,**

**Je vous remercie, Monsieur le Président et cher Collègue, de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé ici à Madrid. Et je rends hommage aux inlassables efforts que vous avez consacrés à la recherche de solutions viables aux conflits qui perdurent en Ossétie du Sud, au Haut-Karabakh et en Transnistrie. Baromètre fiable des tensions, l'OSCE ne saurait traiter à la légère la question d'un franc dialogue politique entre les États. C'est pourquoi nous nous préoccupons davantage de l'avenir de l'Organisation et des problèmes pressants de notre temps, et nous avons laissé derrière nous la phase d'intense introspection.**

**1) L'OSCE est soucieuse d'évoluer sur le plan institutionnel, comme en témoigne sa nouvelle structure de travail en trois comités, particulièrement utile aux petits pays et conforme au principe de l'égalité de statut de tous les États. Nous avons également progressé grâce à l'analyse qu'a récemment consacrée le Centre de Prévention des Conflits aux mécanismes existants et aux procédures d'alerte précoce, de prévention des conflits et de gestion des crises. Le mécanisme de règlement pacifique des différends entre États participants repose, par exemple, sur la convention de droit international relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de l'OSCE, qui prévoit deux procédures, l'une obligatoire et l'autre facultative. La Cour de conciliation et d'arbitrage, dont le siège a été fixé à Genève, n'a pas reçu jusqu'à présent l'attention qu'elle mérite. La Suisse, qui soutient traditionnellement le règlement pacifique des différends, rappelle l'existence et l'utilité de cette procédure et souhaite qu'il y soit fait recours.**

**Nous avons une autre décision importante à prendre pour l'avenir, en ce qui concerne la personnalité juridique dont doit enfin être dotée l'OSCE. Après plus de 15 ans de discussions, la Suisse est très favorable au projet de Convention présenté aujourd'hui. C'est le fruit d'un intense travail, qui permet enfin de faire formellement bénéficier l'OSCE d'un statut et d'une protection juridiques adéquats, en particulier en conférant des**

privilèges et immunités à ses présences sur le terrain. La Suisse souhaite que ce texte soit adopté aujourd'hui, sans réserve ni référence à l'existence d'un autre instrument. La Convention vient combler un besoin devenu pressant, et la Suisse souhaite qu'il y soit satisfait aujourd'hui. La Suisse estime qu'il n'est actuellement pas nécessaire pour l'OSCE de se doter d'une Charte. Sans s'opposer à son principe, elle considère que la valeur ajoutée d'un tel document n'est pas encore patente. Aujourd'hui, la priorité absolue doit être donnée à la Convention, dont l'adoption ne saurait plus être retardée. La Suisse soutient la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner l'opportunité et, le cas échéant, le contenu d'une Charte de l'OSCE.

2) Il me semble que le souci de l'avenir de l'organisation nous appelle à considérer, dans un esprit d'ouverture, la candidature du Kazakhstan à la présidence. Je suis favorable à une solution de compromis susceptible de réunir le consensus. En effet, le Kazakhstan est conscient des obligations dont serait assortie sa future présidence. Il sait que, s'il veut affirmer son rôle de pionnier dans la région, il devra redoubler d'efforts pour avancer dans le déploiement des réformes nécessaires sur le plan politique et social. Il en va de la crédibilité et de la capacité d'action de l'OSCE, qui comptent beaucoup pour moi.

3) J'ai le plus grand respect pour la conception globale qu'a l'OSCE de la sécurité, mais la sécurité humaine me tient personnellement à cœur. Se livrer à la traite d'êtres humains ou appeler à la haine et à la discrimination en se fondant sur des critères de race, d'ethnie ou de religion, sont des actes punissables, bien réels. Je me féliciterais que nous puissions prendre ici, aujourd'hui, des décisions sur ces questions. La Suisse apprécie le soutien spécifique que lui fournit l'OSCE dans ces domaines, et voit en elle un précieux partenaire. C'est ainsi qu'un représentant de l'Organisation, M. Ömür Orhun, Représentant de la présidence de l'OSCE pour la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans, a récemment séjourné en Suisse. L'antisémitisme et la discrimination à l'égard des musulmans et des minorités chrétiennes sont, à mon avis, des déviations qui appellent une approche globale; je suggérerais donc à la présidence finlandaise d'harmoniser le travail des trois représentants pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination.

En ce qui concerne la dimension humaine au sens large, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR, Varsovie) a évalué cette année, pour la

première fois, nos élections législatives. Je suis convaincue que même une démocratie confirmée comme la nôtre peut légitimement faire l'objet d'un examen critique. À la veille d'accueillir l'ODIHR, il s'impose que chaque État lui garantisse en temps utile les conditions lui permettant de remplir sa mission en toute indépendance, sans condition, et selon les pratiques bien établies depuis des années. La situation que nous vivons actuellement ne devrait plus se répéter.

4) Outre la dimension humaine, l'Organisation est axée sur la sécurité politico-militaire. Le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe, le Traité Ciel Ouvert, le Document de Vienne de 1999 sur les Mesures de Confiance et de Sécurité, ainsi que le Code de Conduite constituent le cadre global d'architecture de sécurité, apportant une réelle contribution à la stabilité commune. Ces acquis doivent impérativement être sauvegardés. J'en appelle à la responsabilité de tous les États de poursuivre la mise en œuvre de ces instruments, afin d'éviter une nouvelle course aux armements conventionnels. L'OSCE, par son approche coopérative, offre à chaque État participant une plate-forme unique permettant de traiter les préoccupations sécuritaires ; il s'agit désormais de mieux tirer parti du Dialogue de Sécurité.

5) L'organisation des élections au Kosovo a montré que le savoir-faire de l'OSCE demeure irremplaçable pour assurer la continuité de la transition vers des institutions pleinement démocratiques. Dans cette région comme ailleurs, le rôle de notre Organisation doit s'affirmer aussi pour garantir le plein respect de leurs droits aux membres des groupes minoritaires. Aux yeux de la Suisse, l'activité de l'OSCE au Kosovo revêt un intérêt supérieur et doit se poursuivre, quelle que soit l'issue des négociations sur le statut. Il est donc impératif que le mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo soit prolongé.

Je souhaite tout le succès possible à la présidence finlandaise, qui devra répondre à des attentes ambitieuses l'année prochaine.

Merci, Monsieur le Président et cher Collègue.